

Naej DRANER

Naej.Draner@gmail.com

Mise à jour du 14 septembre 2020 :

Suite au cessez-le-feu du 27 Juillet 2020 est apparu un début de système de contrôle de cessez-le-feu. Il reste à renforcer et réorganiser. Depuis 2014, le SMM et le JCCC prétendent l'un et l'autre être LE système de contrôle de cessez-le-feu, et cela continue en 2020. Chacun des deux a une compétence et un rôle complémentaire. Les « systèmes » ont une logique de système et une hiérarchie qui les poussent à travailler sans l'autre. Il n'y a pas encore eu d'explication franche et non diplomatique, mais je pense que cela ne va pas tarder, et pourrait être orageux bien qu'il faut les féliciter tous deux pour le travail accompli depuis Juillet

7 Septembre 2017

Comparaison imagée avec les feux de forêt – observateurs et pompiers

Imaginons qu'il y ait une zone importante de forêts avec de grands risques d'incendie, en plein été. Quel dispositif imaginez-vous pour éviter que le moindre feu de broussaille se transforme en feu de forêt incontrôlable ?

D'abord le temps est important. Si vous arrivez deux heures après le déclenchement du feu de broussaille, c'est trop tard : c'est devenu un incendie quasi incontrôlable. Le dispositif va donc intégrer le fait de réduire le délai d'intervention au maximum :

- Des points d'observations sont mis de telle manière pour repérer tout de suite tout départ de feu, 24/24
- Des pompiers sont pré-déployés en différents lieux de regroupements pour pouvoir intervenir dès qu'il y a un départ de feu
- Dès qu'un départ de feu est repéré, l'information est donnée tout de suite des observateurs aux pompiers.
- De plus, différentes actions préventives sont lancées pour éviter qu'involontairement des personnes ne mettent le feu aux broussailles (ne pas jeter de mégots de cigarettes, etc, etc ...)

Tout cela est évident pour ceux qui sont en charge des risques d'incendie dans une zone très sèche.

Si nous tentions une comparaison entre ce système et le système de contrôle du cessez-le-feu actuel en Ukraine, nous pourrions dire :

- Il y a des observateurs : le SMM

- Mais on ne voit pas le reste du dispositif au sein de l'OSCE :
 - o Il n'y a pas de pompiers pré-déployés sur place
 - o L'information peut être retransmise 24 heures plus tard et jamais dans la minute
 - o Aucune action préventive ne s'assure des ordres reçus par les combattants sur place

Est-ce caricatural ? Probablement, mais c'est révélateur de la réalité d'aujourd'hui : c'est un système passif qui est fait simplement pour observer, comme s'il suffisait d'observer pour éteindre un incendie. On pourrait imaginer que le JCCC fasse un peu le rôle de pompier, puisqu'il a le contact avec les hiérarchies militaires, mais comme son rôle officiel n'existe pas à l'OSCE, l'OSCE a un système d'observation du cessez-le-feu, mais pas de système de contrôle du cessez-le-feu. D'ailleurs, depuis septembre 2014 il n'y a jamais eu de vrai cessez-le-feu mais simplement des accalmies.

14/09/2020 : on voit maintenant des pompiers

Système passif et système actif

Quand une patrouille SMM voit un armement interdit dans une zone où cet armement ne devrait pas être, que fait-elle ?

Elle note l'observation et la transmet à sa hiérarchie ou au JCCC : le système est passif.

Le système serait actif si la patrouille prenait contact avec les servants de l'armement interdit, lui demandait de retirer cet armement et insistait jusqu'à ce que l'armement soit stocké dans un endroit où il serait possible de vérifier que cet armement y reste. C'est ce que j'appelle des patrouilles d'inspection, en opposition aux patrouilles d'observation.

D'après mes informations, toutes les patrouilles SMM sont des patrouilles d'observation. Ils ont d'excellentes raisons d'agir ainsi, mais cela ne marchera jamais.

Et le fait de retransmettre l'information au JCCC qui n'est pas sur place ne sert pratiquement à rien : l'armement sera certainement ailleurs quand le JCCC se déplace et s'il se déplace. Mieux vaudrait qu'il y en ait un sur place dans la patrouille : d'abord il pourrait au moins rappeler aux combattants ce qu'ils doivent faire et leur demander leur responsable hiérarchique direct s'il ne veut pas obtempérer : cela aiderait les patrouilles dans leurs missions. C'est ce que j'appelle l'officier de liaison

Quelles que soient les bonnes raisons présentées par les représentants SMM et l'OSCE, je les trouve mauvaises et stupides.

Il va de soi que tout observateur SMM ne pourra pas et ne voudra pas devenir inspecteur. Il y a un problème de langue (résoluble si on a les bonnes personnes et un officier de liaison), un problème de comportement (cela peut être dangereux suivant la manière dont on le fait) et puis on peut ne pas être à l'aise pour faire de telles demandes à des individus armés quand on ne l'est pas (le fait d'être armé pour un observateur pourrait se révéler dangereux : sans un bon entraînement, il pourrait faire des erreurs et un combattant armé n'hésitera pas à tirer s'il voit que son interlocuteur est armé alors qu'il hésitera si son interlocuteur est désarmé).

Il faudra donc des volontaires et s'assurer qu'ils ont la capacité de gérer ce genre de situations avec sang-froid.

14/09/2020 : le système est devenu actif au niveau central mais reste passif sur le terrain. Pas une seule remontée d'observation sur des mercenaires d'un autre pays ou des armements étrangers en 6 ans (il y en a dans les 2 camps). Je n'ai pas encore compris le blocage SMM sur les patrouilles d'inspection : ils ne veulent pas ... et ne peuvent pas sans intégrer des officiers de liaison de chaque camp (qui ne sont pas forcément membres du JCCC)

Organisation

Un système passif est généralement organisé en un territoire unique, avec des points fixes.

Un système actif est organisé pour se réorganiser en fonction des événements.

Un système actif ne marche qu'avec une bonne connaissance locale. Il faut donc une décomposition territoriale en secteurs avec du personnel dédié à chaque secteur.

Aujourd'hui on parle de 3 secteurs : Luhansk, Donetsk, Mariupol. En pratique ces secteurs correspondent à la zone des incidents et ne couvrent pas d'autres territoires dans lesquels personne n'intervient. A court terme on peut se limiter à ces 3 secteurs, à long terme il faudra revoir complètement la sectorisation en fonction des besoins de surveillance dans un environnement stable pour couvrir tout le territoire du Donbass et pas uniquement les zones de contact.

Chacun de ces secteurs devrait avoir un centre de coordination appelé PC opérationnel.

Un PC opérationnel devrait être dans une salle organisée en conséquence :

- carte murale ou carte vidé projetée
- liaisons radios possibles vers toutes les patrouilles dans le secteur
- repérage des zones habituelles d'incidents
- prise en compte des observations (incidents signalés)
- réorientation des patrouilles en fonction des événements
- fréquence radio utilisable par toutes les forces en présence sur le terrain pour signaler un incident et pouvoir écouter ce qui se passe

Au minimum il faut 2 personnes dans un PC opérationnel. Les militaires savent généralement faire fonctionner un PC opérationnel sans qu'on leur donne de longues explications. Les membres du JCCC devraient aider à les faire fonctionner. Par contre, il serait préférable que les PCs opérationnels ne soient pas sous responsabilité d'un membre du JCCC. Suivant qu'il soit ukrainien ou russe on lui reprochera de réorienter le dispositif du secteur pour satisfaire son camp.

Le PC opérationnel devrait avoir pour mission d'intervenir auprès des combattants et leurs hiérarchies pour calmer le jeu quand commencent des incidents et avant qu'ils ne dégénèrent en escalade.

Pour le faire, le PC opérationnel doit réorienter son dispositif, essentiellement quelques patrouilles dédiées pour observer et agir.

En cas d'incidents trop importants ou de zones à incidents répétés il devrait être possible de définir des sous-secteurs. Quelques patrouilles seront dédiées au sous-secteur et c'est l'une des patrouilles qui jouera le rôle de PC opérationnel pour le sous-secteur. La définition d'un sous-secteur dépend du secteur avec une coordination globale aux secteurs qui doit dégager les ressources nécessaires pour faire fonctionner le sous-secteur.

14/09/2020 : les sous-secteurs n'apparaissent pas officiellement. Il semble qu'ils aient commencé à fonctionner en Juin ou première quinzaine de Juillet 2020. Fin août, il semble qu'ils aient disparu devant la remontée d'incidents réguliers dans le secteur de Donetsk et il semble qu'ils soient réapparus et réorientent vers des actions permettant le dialogue entre les 2 camps et d'éventuels désengagements locaux pilotés par les sous-secteurs. Je n'ai pas réussi à avoir les informations de confirmation sur ces points.

Pilotage

Il faut établir une coordination entre les secteurs. Cela peut se faire de différentes manières : soit une structure dédiée qui fait la coordination globale, soit un COPIL (instance avec des représentants des secteurs et quelques autres participants comme un représentant des patrouilles d'inspection, de l'OSCE et du JCCC) qui se réunit sur une base hebdomadaire.

Communication

L'enquête faite par le SMM auprès des différents combattants de différents bords sur la retransmission des ordres de cessez-le-feu et les instructions sur le SMM montre que les combattants n'ont pas été informés d'un dispositif de contrôle du cessez-le-feu.

Si un système de contrôle actif est défini, il faut l'expliquer pour qu'il soit connu et que les combattants informent ce système de contrôle plutôt que se faire justice soi-même en provoquant ainsi une escalade.

14/09/2020 C'est la grande avancée du cessez-le-feu du 27 Juillet 2020. Les combattants ont eu les bonnes informations, même si en détail on ne sait pas si ils l'ont eu oralement par leur hiérarchie ou par un moyen un peu plus formel

Moyens d'action du système de contrôle

C'est principalement la persuasion qui lui permet d'intervenir. Le système de contrôle n'est pas un hiérarchique des combattants sur le terrain.

Si les combattants avaient tous reçu au titre de l'ordre de cessez-le-feu un texte d'une page au format A4 et si les intervenants locaux en avaient copie, ils pourraient rappeler, en cas de bavure ou d'infraction, ce que leur hiérarchie leur a demandé.

Sans trace écrite, les intervenants n'auront que leur propre capacité de convaincre les combattants.

On peut faire sans trace écrite, mais cela aurait pu faciliter la tâche. On ne sait pas aujourd'hui (d'après l'enquête faite par le SMM et publiée dans les rapports journaliers) quelles instructions les combattants ont reçu pour respecter le cessez-le-feu.

Les inspecteurs doivent être capables de persuader leurs interlocuteurs sans avoir aucune trace écrite des ordres qu'ils ont reçu, mais cela serait plus simple d'avoir des écrits réutilisables par les intervenants locaux.

Conclusion 14/09/2020 :

Seule une partie du Système de contrôle de cessez-le-feu fonctionne. L'intégration JCCC-SMM est encore partielle et provoque de temps à autre des soubresauts, toujours sur les mêmes bases où chacun entend être à lui tout seul LE système de contrôle du cessez-le-feu alors que chacun n'en a qu'une partie

Le système est devenu actif officiellement depuis le 27 Juillet 2020. Ma perception est qu'il fonctionnait partiellement sous la forme d'un pseudo-système depuis plusieurs mois avant Juillet. La reformalisation du cessez-le-feu du 27 Juillet a permis de l'institutionnaliser.

Parmi les points importants à consolider à court terme :

- *la transparence : le système devrait être capable de faire régulièrement un rapport sur ses activités, les incidents et leur résolution. Il n'y a jamais eu de visibilité publique sur les activités du JCCC. Le SMM ignore superbement le système de contrôle de cessez-le-feu sous sa forme actuelle.*
- *les traces internes (logbook) de tous les incidents et actions*
- *Les patrouilles d'inspection qui semblent un point de blocage SMM pour des raisons pas très claires et peu rationnelles.*